

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2025-11**

**3 – DOMAINE & PATRIMOINE  
3.3 – Locations**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT QUE dans le cadre des activités périscolaires (garderie/alsh) et extrascolaires (alsh), de compétence communautaire, et dont la gestion a été confiée à la Maison du Pays de Lessay par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, il convient de conventionner pour autoriser l'occupation de locaux communaux,

**DECIDE**

**Article 1er :**

de signer avec le président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche une convention d'occupation de locaux communaux dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) telle que jointe à la présente décision.

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 25 Février 2025,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.